|  |  |
| --- | --- |
| logoquadri_150dpi_25_IBM | DIRECTION DE L’ARCHITECTURE,  DU PATRIMOINE ET DES JARDINS  15, RUE DE VAUGIRARD – 75006 PARIS  TÉLÉPHONE : 01 42 34 22 10 marches-apj@senat.fr |

**PALAIS du Luxembourg et dépendances**

**REMPLACEMENT DES ASCENSEURS N°S 6 ET 7 DE LA CAGE D’ESCALIER MENANT À LA GALERIE DES bustes**

**DOSSIER DE CONSULTATION   
DES ENTREPRISES**

CAHIER DES REPONSES ATTENDUES

OcTOBRE 2024

SOMMAIRE

*Page*

Pour chacun des sous-critères du critère « Valeur Technique », le candidat fournira les éléments mentionnés ci-après. Il indiquera lors de la remise de son offre, dans le présent cahier des réponses attendues (CRA), les numéros de pages et les paragraphes de son mémoire technique qui mentionnent les éléments demandés ainsi que les annexes qui pourront illustrer, par des exemples équivalents, son savoir-faire et son retour d’expérience dans le domaine concerné.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Valeur technique globale** | **Articles et pages du mémoire technique** | **Annexes concernées** |
| A - adéquation des moyens humains et matériels mis en œuvre pour la réalisation des travaux (15 % de la valeur technique) |  |  |
| B - délais d’études, d’approvisionnement et d’exécution des travaux (15 % de la valeur technique) |  |  |
| C - qualité et adéquation au projet des matériaux et produits envisagés (60 % de la valeur technique). |  |  |
| D - organisation et sécurité du chantier (5 % de la valeur technique). |  |  |
| E - prise en compte de l’impératif de développement durable (5 % de la valeur technique). |  |  |

1. **Adéquation des moyens humains mis en œuvre pour la réalisation des travaux** *(15 % de la note relative à la valeur technique)*

L’entreprise proposera un organigramme pour les études et les travaux, et fournira les qualifications, références et expérience des personnels pressentis. Elle décrira l’organisation de ses moyens humains.

1. **Délais d’étude, d’approvisionnement et de réalisation des travaux** *(15 % de la note relative à la valeur technique)*

L’entreprise précisera quelles sont ses conditions d’ouverture au mois d’août.

L’entreprise fournira :

* la méthodologie de mise en œuvre de l’opération ;
* le planning détaillé des études, de l’exécution et des différentes interventions ;
* les délais d’approvisionnement des équipements et le temps de coupure des services.

En particulier, il indiquera ses délais **pour chacune des phases du chantier** (phase de **préparation** de chantier, phase **d’approvisionnement** et phase d’**exécution** des travaux), en tenant compte des délais maximaux prévus dans le calendrier prévisionnel annexé au CCTP.

1. **Qualité et adéquation au projet des matériaux et produits envisagés** *(60 % de la note relative à la valeur technique)*

L’entreprise remplira le tableau joint en annexe.

1. **Organisation et sécurité du chantier** *(5 % de la note relative à la valeur technique)*

L’entreprise décrira les mesures envisagées pour l’organisation et la sécurité du chantier, y compris pendant la période de retrait des portes palières amiantées.

1. **Prise en compte de l’impératif de développement durable** *(5 % de la note relative à la valeur technique)*

L'entreprise décrira ses mesures en faveur du développement durable (utilisation de véhicules électriques, utilisation de matériaux recyclés, réemploi des composants, attention portée aux économies d’énergie lors d’installations d'appareils neufs, *etc*.), directement liées avec les prestations faisant l’objet du présent marché.